



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 novembre 1998**

**Cession de terrain à M. PRIMAULT - Rue du Galuchet**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Novembre 1998

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98452

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Cession de terrain à M. PRIMAULT - Rue du Galuchet**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La clôture des serres de Galuchet a été mal implantée sur la parcelle cadastrée section EC n° 185, ce qui a eu pour effet d'incorporer une petite bande de terrain de 15 m<sup>2</sup> environ à une propriété sise à l'arrière des serres et cadastrée section EC n° 179.

Par la suite, l'acquéreur de ce bien, M. PRIMAULT a édifié un abri de jardin sur cette enclave dont il pensait qu'elle lui appartenait. Après avoir eu connaissance de cette situation, il souhaite régulariser cet état de fait.

Je vous propose donc de céder à M. et Mme PRIMAULT une petite parcelle de terrain de 15 m<sup>2</sup> environ à prélever sur la parcelle cadastrée section EC n° 185 moyennant le prix de 450 Frs conforme à l'avis du Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la cession du terrain concerné aux conditions indiquées ci-dessus
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais découlant de cette cession étant à la charge de M. et Mme PRIMAULT.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)